

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juin 2009

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 27 Rect.

présenté par  
MM. Garrigue, Dupont, Villain et Wojciechowski

-----  
**ARTICLE 2**  
(*Rapport annexé*)

Rédiger ainsi l'alinéa 26 :

« La mise en œuvre d'une politique de défense commune de l'Union européenne, conduisant à une défense européenne commune, permettra de constituer le pilier européen d'une alliance atlantique rééquilibrée et renouvelée. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous restons fidèles à l'Alliance atlantique mais nous voulons qu'elle repose sur deux piliers équilibrés.

La Défense européenne doit être l'un de ces deux piliers.